



Nombre de Conseillers  
en exercice : 23  
Présents : 18  
Votants : 21

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal**

**L'an deux mille vingt deux**

**Le : 5 Décembre**

**Le Conseil Municipal de COLAYRAC-SAINT CIRQ**

**Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire**

**à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PASCAL DE SERMET  
date de la convocation du Conseil Municipal : 24/11/2022**

**PRESENTS :** MM. PASCAL DE SERMET — CLAUDE DULIN - ANNIE THEPAUT —  
MICHEL BAUVY — CHARLENE CAZAU —~~FREDERIC DUJARDIN~~ —~~JEAN PIERRE ANTONIOLI~~ — NATHALIE ANZELIN — BENOIT AURICES — GILLES BALDAN —  
JEREMY BANOS — MAGALI CAMINADE — DOMINIQUE DECUPPER —~~VALERIE DELBOS-GREGOIRE~~ —~~LOÏC HERVOCHE~~ — ORLANE LIRIA — MARINE MAZZACATO —  
MICHELE MICHALSKI — AUDREY MORET —~~PAOLA NERIA~~ — RAOUL ROUDET —  
JEAN-MARIE VANZEMBERG — GHISLAINE VICO

**ABSENTS :** M. DUJARDIN — M. ANTONIOLI — MME DELBOS-GREGOIRE -  
M. HERVOCHE — MME LIRIA

**PROCURATIONS :**

M. DUJARDIN AYANT DONNE POUVOIR A M. ROUDET  
M. ANTONIOLI AYANT DONNE POUVOIR A M. DULIN  
MME NERIA AYANT DONNE POUVOIR A MME LIRIA

**Monsieur Jérémie BANOS a été élu secrétaire,**

**OBJET**  
**Extinction de  
l'éclairage  
public**

Vu l'article L2212-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), qui charge le Maire de la police municipale,

Vu l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), relatif à la police municipale dont l'objet est d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique, et notamment l'alinéa dans sa partie relative à l'éclairage,

Vu le code civil, le code de la route, le code rural, le code de voirie routière, le code de l'environnement,

Vu la loi n°2009-967 du 03 Août 2009 de programmation sur la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, et notamment son article 41,

Vu la délibération du conseil d'Agglomération du 20 octobre 2022 relative à l'approbation de l'extinction partielle de l'éclairage public,

Considérant que l'Agglomération d'Agen porte sur ce mandat le Plan d'Economie d'Energie Eclairage Public et Signalisation lumineuse tricolore (PEEEPS) afin de réduire la consommation d'électricité de l'éclairage public.

Dans ce cadre, une réflexion a ainsi été engagée par le conseil d'agglomération sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction nocturne partielle de l'éclairage public. Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

Considérant que les modalités de fonctionnement de l'éclairage public relèvent du pouvoir de police du maire, qui dispose de la faculté de prendre à ce titre des mesures de limitation du fonctionnement, compatibles avec la sécurité des usagers de la voirie, le bon écoulement du trafic et la protection des biens et des personnes

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité,**

**Décide :**

1°/ de l'extinction de l'éclairage public, la nuit de 23h à 06 h 00, sur le territoire de la commune de Colayrac-Saint Cirq dès que les horloges astronomiques seront installées.

2°/ de dire que cette extinction ne concernera pas la partie centrale de l'avenue de la Libération dans le centre Bourg de Colayrac en raison de la densité du bâti et de la présence de commerces

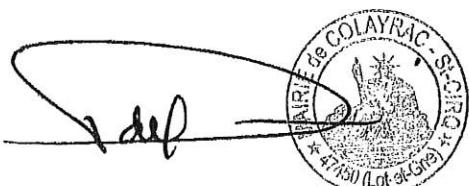
3°/ d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures réglementaires nécessaires précisant les modalités d'application de cette mesure, et en particulier les lieux concernés, les horaires d'extinction, les mesures d'information de la population et d'adaptation de la signalisation.

Certifié exécutoire,

Fait et délibéré les jour, mois & an que dessus  
Pour extrait conforme,

En mairie, le 6 décembre 2022

Le Maire



The image shows a handwritten signature "def" over a large, irregular black ink mark. To the right is a circular official stamp. The stamp's border contains the text "VILLE de COLAYRAC-Saint CIRQ" at the top and "LOT 47130" at the bottom. In the center of the stamp is a small emblem featuring a sun-like symbol above a stylized tree or building.

Pascal de SERMET